

Commune de CLAMANGES

Communauté d'Agglomération d'Épernay,
Coteaux et Plaine de Champagne
Canton de Vertus Plaine Champenoise

Conseil municipal du 18 octobre 2023

Compte-rendu de séance

Le conseil municipal légalement convoqué en séance publique s'est réuni le mercredi 18 octobre 2023, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FERRAND Jean-Luc, Maire (convocation du 5 octobre 2023).

Étaient présents : Mme COULMIER Nathalie, MM. GEOFFROY Xavier, LEMAIRE Bernard, LAZAREK Mathieu, LEHERLE Alain, COULMIER Paul, LOISEAU Francis.

Était absent excusé : Monsieur LEMAITRE Loïc.

Présentation de l'ordre du jour

- Intervention de SEPALE sur les zones d'accélération des énergies renouvelables
- Désignation d'un correspondant COMMUNE / SEPALE
- Renumérotation Rue du Midi
- Achat de table et bancs de pique-nique
- Informations et questions diverses

1. Intervention de SEPALE sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

La loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit de mettre en place des zones d'accélération sur le territoire. Les zones d'accélération créées par la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 constituent un nouvel outil de planification territoriale destiné à favoriser l'implantation d'installations terrestres de production

Les communes ont la charge de définir des zones qu'elles jugent acceptables pour leur territoire et qui pourraient accueillir de la production d'énergie renouvelable (éolien, géothermie, photovoltaïque...). Une concertation publique doit être mise en place afin de recueillir les avis des habitants sur le sujet.

2. Désignation d'un représentant de la commune / SEPALE

La société SEPALE souhaite mettre en place un Comité de pilotage du projet éolien.

Le comité de pilotage constituerait un groupe informel d'une dizaine de personnes : élus, riverains, agriculteurs, chasseurs, membres de l'association foncière...

Son rôle : Apporter des idées, des arguments pour ou contre au promoteur. (Pertinence des photomontages proposés, Participation à la stratégie de communication autour du projet, faire remonter à SEPALE les aspirations et les différents échanges avec la population.

Monsieur le Maire fait, d'autre part remarquer, que compte tenu, qu'il est concerné personnellement par le projet, ainsi que Mme Nathalie COULMIER, il paraît souhaitable, que lors des rencontres entre SEPALE et la mairie, un conseiller puisse assumer la présidence de ces dernières (afin de d'éviter tout soupçon de conflit d'intérêt).

Monsieur Loïc LEMAITRE propose sa candidature en tant que président des relations COMMUNE / SEPALE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

→ **DÉSIGNE** Monsieur Loïc LEMAITRE comme président des relations COMMUNE / SEPALE.

→ **REÇOIT DÉLÉGATION** de Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

3. Renumerotation Rue du Midi

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il convient de procéder à une modification de la numérotation de certaines parcelles rue du Midi, une erreur ayant été commise à l'origine.

En effet, le numéro 4 avait été attribué aux parcelles 777 et 779 (alors que le numéro 8 avait été attribué aux parcelles 266 et 711 contiguës).

Il convient donc de renuméroter les 777 et 779 en lui attribuant le numéro 6 et d'anticiper des éventuelles numérotations suite à construction.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la numérotation telle que suit :

Rue du Midi – 51130 CLAMANGES	
<i>N° de parcelle</i>	<i>N° attribué</i>
779 et 777	6
909 et 907	4 bis
859, 908, 910, 864	4
349 (en cas de division côté rue du Midi)	2 bis
350 et 351	2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

→ **APPROUVE** la nouvelle numérotation de la rue du Midi comme proposé ci-dessus ;

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

4. Achat de table et bancs de pique-nique

Le conseil a voté à l'unanimité l'achat d'une table ronde béton avec bancs. Cet achat pourra être intégré dans le projet d'aménagement paysager place de la Mairie.

5. Informations et questions diverses

Ajournement de la Fête Patronale en 2024

Le comité des fêtes a informé la mairie de son souhait de ne pas organiser la fête patronale de l'an prochain en espérant réorganiser quelque chose les années suivantes.

Affaire MACADRE

Le tribunal a rendu sa décision dans cette affaire, déboutant Monsieur MACADRE de sa requête mais obligeant les 2 parties à régler les dépens. Le conseil ne comprenant pas cette décision, il a décidé de faire appel.

Couventines de la salle socioculturelle

La société ATEC est intervenue sur les couventines de la salle socioculturelle, ce qui règle une malfaçon à l'origine de la construction.

Cérémonie Abbé Brion 2024

Nathalie COULMIER s'était chargée de demander des devis aux traiteurs des environs pour la cérémonie et a transmis son rapport au conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.